

LEXIQUE

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Voie d'accélération	Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules d'accélérer afin de s'intégrer dans le courant principal de circulation.
Limitation des accès	Voir Accès limité.
Gestion des entrées	Contrôle de l'emplacement et du dimensionnement de base des accès aux propriétés riveraines d'une route.
Zone auxiliaire (dépendances)	Partie de la route située entre les voies de circulation et la bordure ou le bord de la chaussée.
Accident	N'est pas utilisé. (Voir Collision)
Dévers inversé	Pente transversale contraire au dévers normal dans une courbe, attribuable au profil en travers normal d'une section sans dévers.
Musoir	Extrémité arrondie d'un terre-plein central ou d'un îlot faisant face à la circulation.
Biseau amont	Biseau requis en amont d'un carrefour pour décaler les voies principales vers la droite afin de permettre l'insertion d'une voie auxiliaire de virage à gauche.
Danger potentiel	Objet ou état des abords de la route qui peut justifier un aménagement particulier pour assurer la sécurité.
Artère	Route dédiée essentiellement à la circulation de transit.
Voie auxiliaire	Voie supplémentaire adjacente à une voie principale, aménagée pour un mouvement spécifique comme le virage, la convergence, la divergence, l'entrecroisement ou pour la circulation des véhicules lents.
Débit journalier moyen annuel (DJMA)	Débit total de circulation annuel passant dans les deux sens à un point ou sur un tronçon donné d'une route, divisé par le nombre de jours dans l'année.
Transition de rigidité	Façon de changer de type de glissière de sécurité longitudinale tout en maintenant la protection des véhicules qui circulent sur la chaussée adjacente.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Critère de justification d'une glissière de sécurité	Critère servant à identifier le besoin potentiel pour la mise en place d'une glissière de sécurité.
Bande cyclable	Voie réservée à l'usage exclusif des cyclistes sur une chaussée utilisée par des véhicules motorisés.
Piste cyclable	Voie cyclable, séparée physiquement des routes, où la circulation des véhicules motorisés est interdite, à l'exception des véhicules d'entretien.
Parcours cyclable	Toute route dotée d'une signalisation spécifique visant à favoriser l'usage du vélo.
Voie cyclable	Voie ou partie de voie réservée à l'usage exclusif des cyclistes ou partagée avec d'autres véhicules ou avec les piétons.
Zone limitrophe (en bordure)	Zone adjacente au bord extérieur du trottoir.
Banquette	Bande de terrain parallèle à la chaussée, située entre la bordure et le trottoir et souvent aménagée avec des arbres, de l'herbe et des arbustes.
Distance de freinage	Distance parcourue par un véhicule à partir du moment où commence le freinage jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.
Point de changement de pente	Extrémité extérieure de l'accotement où la pente de talus commence.
Dispositif de rupture	Élément de conception qui permet aux dispositifs tels que les panneaux de signalisation, les lampadaires ou les poteaux de feux de circulation de plier ou de céder sous l'impact lors d'une collision.
Parapet	Glissière de sécurité longitudinale dont la principale fonction est de prévenir la chute d'un véhicule en perte de contrôle sur un pont.
Courbe à dos brisé	Suite de deux courbes dans la même direction séparées par un court segment rectiligne.
Alignement des immeubles	Ligne déterminant les limites d'implantation des immeubles les plus proches de la route, le long d'une voie publique.
Renflement	Partie élargie d'un terre-plein central ou d'un îlot séparateur, habituellement à un carrefour.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Canalisation	Orientation et distribution des courants de circulation et des piétons dans des couloirs bien définis à un carrefour plan, au moyen d'éléments géométriques, de marques sur la chaussée et de dispositifs de contrôle de la circulation.
Goulot d'étranglement (avancée de trottoir)	Rétrécissement d'une voie de circulation à un carrefour ou à mi-chemin entre deux carrefours (en section courante) dans le but de réduire la largeur de la surface de la chaussée.
Dégagement latéral	Espace libre de tout danger (obstacle) situé à proximité immédiate de la voie de circulation extérieure, qui peut être utilisé en toute sécurité par les véhicules en perte de contrôle.
Voie pour véhicules lents	Dans une pente ascendante, voie auxiliaire qui s'ajoute à la droite de la chaussée pour la circulation des camions et autres véhicules lents afin de décourager l'utilisation des voies principales par ces véhicules.
Collecteurs	Voies d'une autoroute utilisées pour s'insérer dans la circulation ou pour en sortir et qui sont séparées physiquement des voies principales ou des voies rapides, sauf aux endroits désignés pour l'entrecroisement.
Route collectrice	Route où l'écoulement de la circulation et l'accès aux propriétés riveraines sont d'égale importance.
Collision	Événement caractérisé par la présence d'un véhicule au mauvais endroit, ou au mauvais endroit au mauvais moment, qui a pour résultat un contact non voulu avec un objet fixe, un véhicule, un autre usager de la route ou un autre obstacle.
Sans collision	Circonstances dans lesquelles il n'y aura jamais de collisions, soit la sécurité « absolue ».
Voie auxiliaire de virage à droite continue	Voie de virage à droite continue sur une distance importante, qui dessert plusieurs entrées de propriétés riveraines.
Accès limité	Contexte dans lequel les accès à une route sont contrôlés par l'autorité publique.
Distance de séparation minimale d'un carrefour	Distance minimale mesurée entre la bordure la plus proche d'un carrefour et le bord le plus proche d'une entrée résidentielle ou d'une ruelle publique.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Atténuateur d'impact	Dispositif qui empêche un véhicule en perte de contrôle de heurter un objet fixe en lui permettant de décélérer progressivement jusqu'à un arrêt complet ou en l'éloignant de l'objet fixe.
Courbe verticale saillante	Courbe du profil en long de forme convexe.
Critère	Valeur déterminée par relations mathématiques ou par expérience, qui caractérise le niveau de qualité requis d'une application donnée et qui est reconnue comme adéquate pour cette application dans un contexte normal et typique, sachant que dans un contexte atypique, une correction peut être souhaitable. Cette valeur peut être considérée comme une référence pour l'évaluation des projets en cours et la formulation d'une opinion sur leur qualité, mais n'est pas considérée comme étant une valeur fixe à laquelle les projets doivent obligatoirement se conformer.
Profil en travers	Coupe transversale d'une route.
Rue transversale	Rue de classe inférieure qui traverse une route de classe supérieure au même niveau ou en passant au-dessus ou en dessous de cette route.
Pente transversale	Déclivité moyenne entre les bords d'un élément du profil en travers d'une route.
Passage pour piétons	Toute partie de la chaussée destinée spécifiquement au passage des piétons, qui peut être identifiée comme telle par des panneaux de signalisation, des lignes, des marques sur la chaussée ou autres dispositifs.
Bombement (sommet)	Point le plus élevé du profil en travers d'une chaussée.
Impasse	Rue ouverte à une extrémité seulement.
Bordure	Structure verticale ou inclinée limitant la voie de circulation ou l'accotement en vue de renforcer ou de protéger le bord, ou de le délimiter clairement.
Abaissement de la bordure	Longueur de transition requise pour réduire la hauteur de la bordure devant une entrée résidentielle ou une rampe de trottoir.
Courbe de la bordure	Section de bordure en courbe utilisée aux carrefours ou aux entrées résidentielles pour relier les sections de bordure rectilignes.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Point d'inflexion courbe circulaire à spirale (CS)	Point où le tracé passe d'une courbe circulaire à une spirale, dans le sens du chaînage.
Tracé curviligne	Tracé constitué en grande partie de courbes circulaires et de spirales.
Voie de décélération	Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules quittant la route de décélérer à l'extérieur du courant principal de circulation.
Distance de visibilité d'anticipation	Distance requise par un conducteur pour détecter une indication ou un danger, reconnaître le danger ou la menace qu'il représente, réagir adéquatement et compléter efficacement la manœuvre en toute sécurité.
Angle de déflexion	Angle formé par une droite et la projection de la droite précédente.
Biseau aval	Biseau requis en aval d'un carrefour évasé pour décaler latéralement vers la gauche les voies principales, jusqu'à leur position normale selon le profil en travers de la route.
Cohérence des éléments de conception	Indication de la qualité de l'aménagement d'une route dans son milieu.
Débit horaire de base (DHB)	Débit de véhicules à l'heure utilisé pour la conception géométrique.
Vitesse de base	Vitesse servant de base à la conception et à la corrélation des éléments géométriques d'une route.
Vitesse souhaitée	Vitesse maximale réalisable que les conducteurs adopteront sur les tracés moins contraignants d'un tronçon de route raisonnablement uniforme (par ex., les longs tronçons rectilignes et les courbes de tracé en plan de grand rayon) lorsque d'autres véhicules ou usagers n'influencent pas leur choix de vitesse.
Chemin de pénétration	Route dont le but premier est de donner accès aux régions et territoires en voie de développement.
Voies de virage à gauche doubles	Paire de voies de circulation contiguës réservée exclusivement aux véhicules sur le point de tourner à gauche. Interchangeable avec double voie de virage à gauche.
Canal de drainage	Canal visant à contrôler et à évacuer les eaux de ruissellement.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Route de terre	Route dont la surface de roulement est constituée de matériaux d'infrastructure.
Servitude	Droit acquis par une autorité publique pour utiliser ou gérer un terrain dans un but particulier.
Empattement équivalent	Distance entre le centre du groupe d'essieux avant et le centre du groupe d'essieux arrière, qui a une influence marquée sur l'aire balayée en virage. L'empattement total et équivalent est le même pour les véhicules à deux essieux.
Aménagement d'extrémité	Méthode qui consiste à façonner l'extrémité d'une glissière faisant face aux véhicules de manière à réduire le danger qu'elle présente.
Amortisseur routier	Voir Atténuateur d'impact.
Entrée	Zone où les véhicules circulant sur la bretelle de raccordement s'engagent sur une route principale.
Raccordement de l'entrée	Section d'une entrée qui comprend les voies auxiliaires ou les voies de changement de vitesse, y compris la bretelle d'accès proprement dite jusqu'à la courbe de référence de la bretelle.
Sortie	Zone où les véhicules circulant sur une route principale s'engagent dans la bretelle de raccordement.
Raccordement de la sortie	Section d'une sortie qui comprend les voies auxiliaires ou les voies de changement de vitesse, y compris la bretelle proprement dite jusqu'à la courbe de référence de la bretelle.
Voies rapides	Voies d'une autoroute destinées à la circulation de transit et séparées physiquement des collecteurs, sauf aux endroits désignés pour l'entrecroisement.
Réseau collecteur express	Autoroute dont les voies principales ou les voies rapides sont séparées physiquement des collecteurs.
Route express	Artère à chaussées séparées destinées à la circulation de transit, avec limitation complète ou partielle de l'accès et pouvant être dotée d'échangeurs.
Ajustement du profil en long	Pratique consistant à déformer le profil en long d'une chaussée par rapport au dessus de la bordure pour éviter des plats et assurer ainsi le drainage.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Évasement	Distance de dégagement variable d'une glissière de sécurité pour l'éloigner de la chaussée.
Glissière de sécurité flexible	Type d'équipement de sécurité longitudinal conçu pour réorienter un véhicule en perte de contrôle grâce à la tension du rail, habituellement au moyen d'un système de câbles sous tension.
Frangible	Qui peut céder rapidement ou facilement sous l'impact.
Autoroute	Route réservée à la circulation de transit et dont l'accès est assuré uniquement par des échangeurs.
Coefficient de frottement	Coefficient exprimant l'adhérence des pneus à la chaussée, qui est mesuré longitudinalement ou latéralement.
Porte-à-faux avant	Distance entre le pare-chocs avant d'un véhicule et le centre de son groupe d'essieux avant.
Voie de desserte	Voie de communication adjacente à une route principale, conçue pour intercepter, recueillir et répartir les véhicules qui veulent traverser, s'engager sur une route principale ou la quitter et pour assurer l'accès aux propriétés riveraines.
Conception géométrique	Choix du dimensionnement des éléments visibles d'une route.
Aire du musoir	Partie du pavage, généralement délimitée par des lignes peintes, située entre le bord de la voie principale et la voie ou la bretelle d'entrée et de sortie.
Séparation des niveaux (étagement)	Séparation verticale de deux routes qui se croisent ou d'une route et d'une voie ferrée.
Déclivité	Degré d'inclinaison d'une route par rapport à la distance horizontale.
Route de gravier	Route dont la surface de roulement est recouverte de matériau granulaire.
Garde-corps/garde-fous	Voir Glissière de sécurité.
Lignes directrices	Grandes lignes des pratiques admissibles.
Caniveau	Rigole pavée de faible profondeur destinée à assurer le drainage de surface.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Ligne de caniveau	Bas de la face de la bordure, à la jonction du caniveau de béton ou de la surface revêtue en l'absence de caniveau.
Bord de caniveau	Bord d'un caniveau de béton opposé à la bordure, à la jonction de la surface revêtue.
Danger	Tout obstacle ou autre caractéristique, tels qu'un remblai ou une nappe d'eau dont la profondeur est supérieure à un mètre qui, sans protection, peut causer des blessures importantes aux occupants d'un véhicule qui les heurte.
Méthode heuristique	Méthode de conception fondée sur l'expérience – méthode empirique.
Voie réservée aux véhicules multioccupants (VMO)	Voie réservée à l'usage exclusif des véhicules multioccupants.
Route nationale	Synonyme de route principale, mais qui désigne généralement des routes à vitesse plus élevée en milieu rural.
Tracé en plan	Projection d'une route sur un plan horizontal.
Courbe de tracé en plan	Courbe suivant le tracé en plan d'une route pour relier des droites de direction différente.
Tracé indépendant	Route à chaussées séparées dont chacun des sens de circulation est conçu de façon indépendante, tant sur le tracé en plan que sur le profil en long, de façon à tirer profit des caractéristiques topographiques.
Voie intérieure	Voie de gauche unidirectionnelle d'une route comportant au moins deux voies dans cette même direction. Appelée aussi « voie interne ».
Échangeur	Carrefour étagé avec au moins une chaussée de raccordement permettant le passage de la circulation d'une route nationale à une autre.
Carrefour	Zone de jonction ou de croisement d'au moins deux routes, qui comprend la chaussée et les installations en bordure de la route, et qui sert à l'écoulement de la circulation.
Voie d'accès à un carrefour (entrée du carrefour)	Partie d'une branche d'un carrefour utilisée par les véhicules qui s'approchent du carrefour.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Distance de visibilité au carrefour	Distance de visibilité, vers la gauche et vers la droite, d'un conducteur qui compte s'engager sur une route principale depuis une route transversale.
Îlot	Espace défini aménagé entre les voies de circulation, dont le rôle est de diriger les courants de circulation ou de servir de refuge aux piétons.
Voie (de circulation)	Partie de la chaussée destinée à la circulation d'une seule file de véhicules.
Voie de virage à gauche	Voie qui s'ajoute à l'approche d'un carrefour et qui est réservée à l'usage exclusif des véhicules qui tournent à gauche.
Longueur requise	Longueur totale d'une glissière de sécurité longitudinale requise pour protéger d'un danger potentiel.
Route locale	Route dont le but premier est de donner accès aux terres.
Train routier (véhicule articulé allongé - VAA)	Ensemble routier constitué d'un tracteur routier et d'une ou des remorques et utilisé à des fins spécifiques, dont la longueur hors tout est supérieure à 25 m (par ex., un train routier triple ou un train double Turnpike).
Glissière de sécurité longitudinale	Équipement de sécurité dont la fonction première est d'empêcher un véhicule de pénétrer un espace donné et de rediriger un véhicule hors de contrôle loin d'un danger situé en bordure de la route ou sur un terre-plein central.
Route à faible débit	Route dont le débit journalier moyen est égal ou inférieur à 1000 véh./j et qui dessert les réseaux routiers en milieu rural, les routes desservant les collectivités isolées ou les routes touristiques ou les chemins de pénétration.
SLR	Système léger sur rail.
Voie principale	Voie qui sert à la circulation de transit.
Terre-plein central	Partie de l'emprise de la route, dont les accotements, comprise entre les voies d'une route à chaussées séparées affectées à des sens de circulation opposés.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Glissière de sécurité médiane	Équipement de sécurité longitudinal installé sur un terre-plein central en vue d'empêcher les véhicules en perte de contrôle de le traverser.
Point de convergence	Extrémité physique du raccordement d'une entrée entre la voie principale extérieure et la bretelle, au-delà de laquelle il y a convergence de la circulation.
Distance minimale de visibilité de dépassement	Distance de visibilité minimale requise pour dépasser un véhicule en toute sécurité dans des circonstances données.
Distance minimale de visibilité d'arrêt	Distance minimale de visibilité requise pour immobiliser un véhicule en fonction du type de véhicule, de l'état de la chaussée et des conditions climatiques.
Rayon de braquage minimal	Rayon du cercle décrit par le point le plus extérieur de la roue avant d'un véhicule au cours d'un essai de braquage minimal. Dans les versions antérieures du Guide de conception de l'ATC, cette dimension était utilisée pour désigner le rayon de virage minimal pour la conception.
Sentier polyvalent	Sentier destiné à des usagers multiples (comme les piétons, les cyclistes et autres types d'usagers semblables); il peut être partagé (tous les usagers empruntent le même espace marqué ou non d'une ligne centrale) ou être séparé (le sentier est divisé en voies de circulation parallèles, par ex., une voie est réservée exclusivement aux piétons et une voie est réservée exclusivement aux cyclistes).
Piste multifonctionnelle	Voir Sentier polyvalent.
Remblai antibruit	Barrière physique de forme trapézoïdale, faite de terre compactée et servant à atténuer les bruits de la circulation.
Bombement normal	Profil en travers où les pentes transversales adjacentes sont inclinées en sens contraire de l'axe médian ou du bord de la voie en vue d'assurer le drainage vers les côtés.
Obstacle	Tout objet susceptible d'entraver le trajet d'un véhicule.
Passage pour piétons décalé entre deux carrefours	Passage pour piétons situé sur une chaussée à voies séparées et dont le tracé est décalé sur le terre-plein central.
Route à une voie à sens unique	Route à une seule voie qui ne permet la circulation que dans un sens.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Route à une voie à double sens	Route à une voie dont la largeur est suffisante pour permettre le croisement en toute sécurité de véhicules circulant en sens contraire.
Vitesse maximale réalisable (praticable)	Vitesse au 85 ^e percentile des véhicules au moment où les débits de circulation sont faibles et où les conducteurs sont libres de choisir leur vitesse de déplacement.
Terre-plein latéral	Partie de l’emprise de la route comprise entre le bord des voies de circulation d’une chaussée et le bord des voies de circulation d’une chaussée parallèle adjacente.
Voie extérieure	Voie de droite à sens unique d’une chaussée qui comprend au moins deux voies dans le même sens. Aussi appelée Voie externe.
Longueur hors tout	Distance entre le pare-chocs avant d’un véhicule tracteur et le pare-chocs arrière du dernier élément d’un ensemble de véhicules ou de remorques. Cette longueur est égale à la somme de l’empattement équivalent et des porte-à-faux avant et arrière.
Passage supérieur (véhicules)	Carrefour dénivelé qui permet à une route de passer par-dessus une autre route ou une voie ferrée.
Paramètre	Élément qui est variable dans un cas général, mais qui devient constant dans un cas particulier à l’étude. (Le rayon d’une courbe circulaire est un exemple où le rayon varie d’une courbe à l’autre, mais demeure constant en tout point dans une courbe circulaire donnée.)
Trèfle partiel	Carrefour dénivelé ne comportant pas de boucles d’accès dans les quatre quadrants.
Voie de stationnement	Voie auxiliaire destinée au stationnement.
Voie de dépassement	Voie auxiliaire destinée permettant les manœuvres de dépassement.
Occasion de dépassement	Distance de visibilité nécessaire à un conducteur pour initier un dépassement en toute sécurité.
Distance de visibilité au dépassement	Distance de visibilité dont dispose un conducteur pour compléter un dépassement en toute sécurité.
Carrefour surélevé	Carrefour où la partie de la chaussée commune aux deux routes est au même niveau que le dessus de la bordure ou du trottoir.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Politique	Principe, plan d'action ou stratégie adoptés par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une organisation technique, qui reflètent les valeurs de la communauté et dont le but est de guider et d'orienter le choix des critères techniques et non techniques à des fins générales de même que les dimensions spécifiques dans le cadre des processus de planification et de conception. Les politiques comprennent forcément certains éléments des points de vue politiques ou des points de vue non techniques de la communauté.
Vitesse affichée	Limite de vitesse imposée pour des raisons de sécurité, d'économie, de régulation de la circulation et de politiques réglementaires gouvernementales dans le but d'inciter les conducteurs à rouler à une vitesse appropriée pour les conditions environnantes.
Ruelle publique (allée)	Voie publique étroite de peu d'importance, dépourvue habituellement de trottoir et située à l'arrière des terrains pour donner aux véhicules l'accès aux garages et autres espaces de stationnement et qui sert également d'emprise pour les services publics.
Passage pour piétons surélevé	Passage piétonnier d'une rue dotée d'une bordure, dont l'élévation est la même que le dessus de la bordure ou du trottoir.
Bretelle	Voie qui permet à la circulation de passer d'une route de transit à une autre.
Temps de réaction	Temps qui s'écoule entre le moment où un conducteur perçoit un stimulus visuel et le moment où il amorce une mesure corrective.
Porte-à-faux arrière	Distance entre le pare-chocs arrière d'un véhicule et le centre du dernier groupe d'essieux arrière.
Zone de récupération	Synonyme généralement de « dégagement latéral ».
Réfection	Reconstruction d'une route existante en y améliorant les caractéristiques géométriques.
Bombement inversé	Profil en travers type où les surfaces adjacentes sont inclinées dans le même sens que le bombement normal.
Courbe en S	Deux courbes successives de concavité opposée.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Emprise	Superficie de terrain acquise pour l'aménagement d'une route ou destinée à cette fin.
Voie de virage à droite	Voie auxiliaire qui s'ajoute à l'approche d'un carrefour et qui est réservée à l'usage exclusif des véhicules qui tournent à droite.
Biseau de raccordement	Biseau entre le bord de la voie principale et le début de la voie de raccordement pour virage à droite à un carrefour, là où il n'y a pas de voie auxiliaire.
Glissière de sécurité rigide	Type d'équipement de sécurité longitudinal visant à rediriger un véhicule en perte de contrôle avec un minimum de déformation de la glissière lors de l'impact. Il s'agit habituellement d'un muret continu en béton.
Route	Emprise entière qui comprend une voie de circulation commune ou publique, y compris une route nationale, une rue, une ruelle, une allée, un pont et toute autre infrastructure connexe.
Abords de route	Aire adjacente au bord extérieur d'une chaussée.
Glissière de sécurité latérale	Équipement de sécurité longitudinal utilisé pour protéger les véhicules des obstacles routiers ou des terrains infranchissables. Peut à l'occasion servir à protéger les piétons des véhicules.
Plate-forme	Surface de la route incluant les accotements, qui est améliorée, conçue ou réservée habituellement aux véhicules.
Dos d'âne allongé	Dispositif modérateur de la vitesse créé par la surélévation de la chaussée à une hauteur maximale de 80 mm sur une distance d'environ 3,5 à 4,0 m.
Carrefour giratoire	Carrefour canalisé dans lequel les véhicules circulent en sens antihoraire autour d'un îlot central assez grand pour favoriser des mouvements d'entrecroisement plutôt que de croisement direct. On parle parfois de rond-point.
Arrondi	Insertion d'une courbe verticale entre deux pentes transversales en vue de réduire l'effet d'un changement abrupt de pente.
Bandes rugueuses	Rainures dans la surface d'un accotement revêtu qui provoquent un bruit ou une vibration qui avertit un conducteur que son véhicule a quitté la voie de circulation.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Milieu rural	Région caractérisée par un développement de faible densité sur de vastes étendues.
Refuge	Zone protégée d'une chaussée réservée à l'usage exclusif des piétons.
Courbe verticale rentrante	Courbe du profil en long de forme concave.
Glissière de sécurité semi-rigide	Type d'équipement de sécurité longitudinal formé de poteaux et de rails ou d'un bac longitudinal qui en se tendant et en s'arquant ramène un véhicule en perte de contrôle sur la chaussée.
Route de desserte	Semblable à une voie de desserte, mais qui n'est pas nécessairement contiguë à une route principale.
Rue partagée	Rue partagée par des piétons, des cyclistes et des automobilistes où la vitesse est basse, qui est dépourvue de séparations physiques pour chaque mode et qui est considérée généralement comme un milieu de vie public (aménagement convivial).
Protection	Mise en place d'une glissière de sécurité ou d'un atténuateur d'impact devant un obstacle ou un danger potentiel dans le but de réduire la gravité de l'impact par des véhicules en perte de contrôle.
Accotement	Partie de la plate-forme contiguë à la voie de circulation, servant aux arrêts d'urgence et/ou d'appui latéral à l'ouvrage routier. Peut être configurée de façon à être accessible par les cyclistes.
Dégagement avant	Distance au-delà de laquelle un objet en bordure de la route ne sera pas perçu par un conducteur comme une menace suffisamment importante pour qu'il change de position dans la voie ou de vitesse.
Trottoir	Voie aménagée pour les piétons, généralement parallèle à la chaussée adjacente.
Distance de visibilité	De tout point donné, distance sans obstruction à laquelle un conducteur peut voir généralement sur la route, droit devant lui.
Triangle de visibilité	Triangle formé par la ligne visuelle et les deux distances de visibilité des conducteurs, des cyclistes ou des piétons à l'approche d'un carrefour, sur deux rues qui se croisent.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Voie de virage à gauche sur le terre-plein central	Sur une route à chaussées séparées, voie de virage à gauche en angle et entièrement comprise dans un terre-plein central suffisamment large pour accueillir un îlot séparateur entre la voie de virage à gauche et la voie principale adjacente.
Ralentisseur	Voir Dos d'âne allongé.
Voie de changement de vitesse	Voie de décélération ou d'accélération.
Paramètre de spirale (A)	Mesure de l'adoucissement d'une spirale, en unités de longueur. Il s'agit de la racine carrée du produit du rayon et de la distance à partir du début de la spirale, où le rayon est infini.
Point d'inflexion spirale à courbe circulaire (SC)	Point où le tracé passe d'une spirale à une courbe circulaire, dans le sens du chaînage.
Point d'inflexion spirale à tangente (ST)	Point où le tracé passe d'une spirale à une tangente, dans le sens du chaînage.
Baguette souple	Outil de dessin souple servant à tracer des courbes de rayons variables.
Norme	Valeur d'un élément de conception spécifique qui, en théorie ou en pratique, est jugée appropriée dans un contexte donné où il n'y a pas de contrainte particulière à la conception.
Angle de braquage	Angle entre l'axe longitudinal d'un véhicule et l'orientation des roues directrices, limité par les dimensions des pièces du mécanisme de direction.
Distance d'arrêt	Distance parcourue par un véhicule à partir du moment où le conducteur décide de freiner jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.
Distance de visibilité d'arrêt	Distance nécessaire au conducteur d'un véhicule roulant à une vitesse donnée pour immobiliser son véhicule après avoir aperçu un objet sur la chaussée.
Rue	Synonyme de route, mais désignant généralement des routes en milieu urbain où les véhicules circulent à vitesse plus faible.
Mobilier urbain	Éléments pratiques et décoratifs utilisés dans l'aménagement des rues afin d'améliorer le confort, la commodité et l'esthétique de l'environnement routier.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Aménagement esthétique des rues (paysage de rue)	Travaux d'embellissement des rues et de leurs installations dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement routier.
Zone suburbaine	Zone caractérisée par des lotissements à plus grande échelle. La surface construite et la densité du cadre bâti peuvent varier, mais elles sont généralement moindres qu'en milieu urbain.
Dévers	Déclivité mesurée à angle droit par rapport à l'axe de la chaussée, entre le bord intérieur et le bord extérieur d'une courbe.
Gradation du dévers en courbe	Longueur de transition requise pour passer d'un profil en travers où le dévers inversé est ramené à 0° à un profil en travers à plein dévers. Voir aussi Gradation du dévers en alignement droit.
Route revêtue	Route dont la surface de roulement des voies de circulation est revêtue en dur, habituellement d'une forme quelconque de béton bitumineux ou de béton de ciment.
Rigole	Canal de drainage peu profond.
Gradation du dévers en alignement droit	Longueur de transition requise pour passer d'un bombement normal à un point où le dévers inversé est ramené à 0°. Voir aussi Gradation du dévers en courbe.
Point d'inflexion tangente à spirale (TS)	Point où le tracé passe d'une ligne droite à une spirale, dans le sens du chaînage.
Biseau	Lorsqu'une voie auxiliaire commence ou prend fin, la transition en ligne droite à partir du bord de la voie principale jusqu'au début de la voie auxiliaire de virage à droite ou de virage à gauche, dans sa pleine largeur.
Vitesse cible	Vitesse à laquelle les véhicules circuleront selon le concepteur.
Longueur d'accès libre	Espace libre requis devant l'entrée d'une propriété riveraine pour éviter que les véhicules à l'arrêt bloquent l'entrée ou la circulation d'autres véhicules sur le site.
Voie principale	Voie réservée à la circulation de transit.
Route à péage	Voie de communication sur laquelle un droit de passage est perçu pour son utilisation; parfois appelée autoroute à péage ou autoroute payante.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Empattement total	Distance comprise entre les centres de l'essieu avant et de l'essieu arrière d'un ensemble véhicule tracteur-remorque. (La désignation utilisée pour les véhicules de conception est basée sur l'empattement total; par exemple, « WB-19 » désigne un tracteur semi-remorque dont l'empattement total est d'environ 19 m.)
Sentier	Sentier battu ou entretenu destiné à un type de circulation donné (par ex., une piste de ski).
Voie réservée au transport en commun	Voie réservée essentiellement aux véhicules de transport en commun.
Transition	Méthode selon laquelle une modification dans le type de glissière longitudinale assure une protection continue aux véhicules en perte de contrôle.
Courbe de raccordement	Courbe dont le rayon varie constamment (p. ex., spirale).
Voie de circulation	Bande de chaussée destinée à la circulation des véhicules. Elle comprend les voies principales, les voies de virage et autres voies auxiliaires. Elle ne comprend pas les accotements ou zones en bordure.
Voie de secours (pour camions)	Bretelle spéciale située à la droite d'un long tronçon de route en pente descendante pour permettre aux véhicules (habituellement des camions) d'effectuer un arrêt d'urgence en cas d'une défaillance des freins.
Chaussée de raccordement	Chaussée séparée pour les virages aux carrefours ou aux échangeurs routiers.
Voie d'évitement	Section élargie de la chaussée permettant le dépassement de véhicules circulant en sens opposé sur une route à une voie, ou le dépassement de véhicules circulant dans le même sens sur une route à deux voies.
Route à deux voies	Route dont la chaussée comporte deux voies de circulation, une dans chaque sens.
Voie de virage à gauche dans les deux sens	Voie centrale d'une route à chaussée unique à deux sens, réservée à l'usage exclusif des véhicules circulant dans les deux sens, qui sont sur le point d'effectuer un virage à gauche pour accéder à une propriété riveraine.

TERME	DÉFINITION/DESCRIPTION
Passage inférieur	Carrefour dénivelé qui permet à une route de passer sous une autre route ou sous une voie ferrée.
Milieu urbain	Zone caractérisée par une densité importante d'habitats et un développement intensif.
Profil en long	Configuration d'une route ou d'une chaussée, telle que vue en coupe longitudinale.
Courbure verticale	Distance horizontale requise le long d'une courbe parabolique, pour changer la déclivité de 1 %.
Courbe verticale	Courbe d'une route, sur son profil en long, qui permet un changement graduel de la déclivité.
Critère de justification	Critère qui identifie le besoin potentiel pour un élément physique, tel qu'une glissière de sécurité, une voie supplémentaire ou autre.
Entrecroisement	Déplacement en oblique des véhicules d'une voie de circulation à une autre en croisant d'autres véhicules circulant dans le même sens.
Voie d'entrecroisement	Voie additionnelle offrant une capacité accrue et améliorant l'écoulement de la circulation sur des tronçons de route où il y a beaucoup d'entrecroisements.
Section d'entrecroisement	Tronçon de route entre une entrée et une sortie où les changements de voies sont plus nombreux que sur une route ouverte.